

TAUX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE.	
Pour douze mois.....	\$4.00
Pour six mois.....	2.00
ÉDITION QUOTIDIENNE.	
Pour douze mois.....	\$6.00
Pour six mois.....	3.00

Payable d'avance.
L'édition tri-hebdomadaire du Journal paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'échéance du semestre courant, et après avoir soldé son compte.
On s'abonne directement aux bureaux du Journal, Haute-Ville, près de l'Archevêché.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-propriétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES.

lignes.....	\$0.50
An-dessus de six lignes et pas plus de dix.....	0.60
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes.....	0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.
Les annonces déposées jusqu'à 10 heures du jour de la publication paraissent le même jour.
Toute annonce envoyée sans ordre sera publiée jusqu'à avis du contraire.

Nouvelles de l'Etranger.

ROME.

On écrit de Rome, le 20 septembre :
L'ordre du jour ci-après a été publié par le ministre des armées, à l'occasion de la mort du général de Lamoricière :

« Le général Christophe - Louis - Léon Juchault de Lamoricière, illustre parmi les capitaines de son siècle par le courage, par la vertu et par une réputation sans tache, était à votre tête.

« Plus jaloux d'obéir au noble élan de son cœur que du pouvoir dire comme Epaminondas : *Invictus morior*, il était accouru à la grande voix qui l'appelait du haut du Vatican à la défense des droits du Père des fidèles, gardien suprême de la liberté et de la dignité du genre humain racheté.

« Fils le plus dévoué de la nation qui se fait gloire d'être appelée fille sainte de l'Eglise, son patriotisme l'enflammait d'ardeur pour défendre sa mère sans crainte ni le nombre ni les artifices de l'ennemi.

« Vous savez comment il fut vaincu ! Depuis lors, il n'attendait que l'occasion propice pour offrir de nouveau et même pour sacrifier sa vie.

« Il a pu à Dieu de le rappeler à lui dans la nuit du 10 au 11 septembre 1865. Frappé, mais non surpris par la mort, Christophe de Lamoricière fut trouvé expirant à genoux, le crucifix entre les mains.

« La perte à jamais douloureuse de celui qui avait toujours vécu pour l'honneur et pour le devoir laisse des exemples et des souvenirs. Puissent-ils aussi laisser dans le cœur de chacun de vous l'ambition d'être digne d'un tel chef !

« Vendredi, 22 du courant, à dix heures du matin, des obsèques solennelles seront célébrées en l'église de l'Ara Celi, au Capitole.

« Le ministre des armées, « XAVIER DE MÉRODE. »

J'espère pouvoir vous donner dans ma prochaine lettre des détails sur la cérémonie. On fait des préparatifs grandioses ; la municipalité assistera à la messe en costume de gala ; on y a invité, dit-on, les généraux français.

Un service funèbre pour les militaires pontificaux morts en repoussant l'invasion a été célébré à S. Charles au Corso le 18, jour anniversaire de la bataille de Castelfidardo. Le ministre des armées, les généraux, l'état-major, les officiers supérieurs des détachements de toutes les armées ont assisté à la cérémonie.

Il eût été par trop scandaleux de voir passer entre les mains d'un étranger le palais où mourut madame Latitia et une fortune provenant de deux frères de Napoléon Ier. Aussi assure-t-on que le légataire universel institué on ne sait trop quel titre par le prince Joseph Bonaparte renonce à l'héritage et s'en remet à la générosité de la famille.

L'affaire du brigadier Jean n'a pas encore reçu de solution : le héros ne porte pas sa croix mais il a toujours son brevet.

Je vous ai annoncé que des bureaux de recrutement pour les indigènes avaient été établis dans une province de l'Etat pontificale. Dans cette seule province et en quelques jours 221 volontaires se sont présentés. Le chiffre sera encore plus considérable dans les autres provinces, qui sont relativement plus peuplées.

Le *Giornale di Roma* a reproduit, en l'accompagnant d'une traduction italienne, le programme de l'Exposition universelle de 1867. L'organe officiel invite les sujets pontificaux à concourir et à soutenir la renommée de leur pays.

Le *Morning Post* et d'après lui le *Galvani* ont raconté que deux zouaves du Pape avaient insulté une dame qui se trouvait dans une villa de Frascati en compagnie d'un Anglais qui s'appellerait M. S... parce qu'en publiant son nom je divulguerais par là même sa qualité officielle. La chose ne s'est pas passée comme le prétend le *Post*. Les deux zouaves n'ont pas insulté la dame, ils ont tout simplement manifesté leur surprise à la vue de M. S... homme grave, veuf, père de famille et sexagénaire, en *criminelles conversations* avec un modèle d'atelier dans l'allée d'une villa publique. La surprise non moindre de M. S... s'est exhalée en propos injurieux à l'adresse des zouaves ; ceux-ci ont dû déposer leur plainte en bonne et due forme parce que leur interlocuteur par-

lait d'adresser la sienne... au cardinal Antonelli ! On ne comprend pas qu'un homme grave, veuf, père de famille et sexagénaire ne prenne pas le parti du silence en pareille occasion, et on comprend encore moins qu'il se trouve un correspondant disposé à défendre une pareille cause. C'est le cas de dire que tout arrive.

ITALIE.

On écrit de Naples, le 20 septembre :

« Les nouvelles d'Italie, du royaume de Naples en particulier, données par la presse anticatholique, étant presque toujours navrantes pour les cœurs catholiques, aujourd'hui, j'ai saisi avec bonheur l'occasion qui se présentait pour vous fournir des renseignements puisés aux meilleures sources, et qui sont loin de parfaitement concorder avec les chants de triomphe et de bruyante allégresse des protestants et des révolutionnaires.

« D'abord, je suis heureux d'avoir à vous constater que les nombreuses écoles protestantes de Naples et d'autres cités, de même que les conférences des propagandistes agresseurs, et les cent et un moyens que les protestants et les révolutionnaires emploient avec tant de concert pour pervertir Naples et toute l'Italie, sont loin, bien loin, de multiplier, de centupler, les croyants du protestantisme. Tout ce grand travail, et tout cet argent de la propagande suisse et anglaise, n'a qu'un seul résultat : de multiplier en haut et en bas les hommes de débauche, les femmes perdues, les athées et les incrédules !... En Italie, on ne se fait ni calviniste, ni anglican, parce que les Italiens, en général, ont trop de bon sens pour quitter une religion qui date de dix-huit siècles, pour une religion qui est née d'hier, et qui se transforme au jour le jour, comme le caméléon ! une religion qui a des preuves historiques, scripturaires, éclatantes, pour une religion qui ne se prouve pas et qu'il est impossible de définir !

« Ceux donc, tenez le pour assuré, qui ont eu le malheur de désertir les rangs du catholicisme, en haut et en bas, n'ont fait que céder, les uns, à l'élément révolutionnaire, qui, à tout prix, voulait renverser la famille des Bourbons, pour jouir de ses débris ; les autres pour se livrer, sous prétexte de liberté, à toutes les licences du libertinage le plus effréné !... Dans l'immense débauche, — qui est le beau chef-d'œuvre de la société secrète et du protestantisme, — il y a en aussi des milliers de dupes, des milliers d'ignorants. Que de duper, grand Dieu ! La famille royale elle-même, qui cherchait son salut plutôt dans les expédients de la politique que dans les principes et dans les hommes de la science et de la foi ; le haut clergé, trop souvent aussi composé d'hommes politiques, les communautés religieuses, trop respectées sur les bras du chair, presque tous ne surent ni voir ni dénoncer les flammes souterraines du volcan qui allait faire irruption ; presque tous commirent, quand il fallait crier bien haut : au loup... au feu !... un brigandage !... Ils sommeillèrent et ils ont été pris dans un immense filet !... Ne fût-ce, néanmoins, ni les sociétés secrètes, ni la propagande protestante, ni les forces brutales du garibaldisme, puisque, de toutes parts, ils n'ont fait que des ruines affreuses, irréparables, dans le royaume de Naples et en Italie. Est-ce que le protestantisme et l'élément révolutionnaire sont capables de constituer quelque chose ? On sait partout les œuvres de la révolution ! On sait les fleuves de sang répandus tout récemment dans les Etats Unis d'Amérique ! On sait les troubles, les agitations continuelles, les excès des partis politiques et religieux qui se renversent successivement, depuis trois siècles, dans les Etats protestants ! Pour Genève, Voltaire appelait cela « une tempête dans un verre d'eau ».

« Ajoutez, pourtant que, malgré les ruines maintenant accumulées à Naples, le vieux royaume n'est pas tout à fait mort : oui, il ressuscitera, parce que la foi catholique est encore vivace dans ce pays-là ; il ressuscitera dès que les prêtres voudront tout à fait s'immoler pour bien instruire le peuple, les enfants, la jeunesse ; dès qu'ils voudront se donner la peine de prêcher les vrais et solides enseignements de la foi ; dès qu'ils voudront faire, dans les campagnes comme au sein des cités, ces missions tout apostoliques que savait faire, il y a quatre-vingt ans, l'illustre saint Liguori et son admirable congrégation.

« Il y a, en ce moment, dans la ville de Naples un illustre personnage, qui vit bien modestement, bien apostoliquement ; bien qu'il n'ait fait une apparition, à Naples, son pays natal, que pour le rétablissement de sa santé délabrée, presque anéantie, son passage, l'odeur de ses vertus, laisseront à de bonnes traces. Oh ! combien la presse anticatholique s'est remuée, s'est agitée, pour tirer de ce séjour les conséquences les plus faucheuses, même les plus alarmantes. Les journalistes mécréants parlaient de l'abandon de leur cœur dépravé et ils ne connaissent point la foi sincère et vive, la tendre piété, le dévouement absolu au Saint-Siège, au Saint-Père, à la sainte Eglise, du bon et illustre cardinal d'Andréa. Maintenant que la santé de Son Eminence est presque rétablie, elle ne tardera pas, par son très prochain retour à Rome, de donner un solennel démenti aux ennemis de l'Eglise : nous osons le leur prédire, à l'aide des renseignements très-précis, très-sûrs, des personnes qui approchent le plus près de Son Eminence, et qui la connaissent intimement. — Nous tenons de la bouche éminentement catholique de ces personnes ces trois choses :

« 1° Que le cardinal n'a quitté Rome momentanément que pour aller rétablir sa santé, à l'aide de l'air natal ;

« 2° Que Son Eminence a si bien l'intention de retourner prochainement à Rome, qu'elle y a laissé tous ses domestiques et tout le personnel de sa maison ;

« 3° Et, ce qui est bien mieux, que Son Eminence donnerait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la foi catholique, pour le Saint-Siège, pour le Saint-Père, pour la sainte Eglise de Jésus-Christ. — Il y a loin de là aux jésuites et aux espérances des journaux piémontais et anticatholiques.

« Nous voudrions maintenant réfuter cent autres assertions mensongères et calomnieuses des journaux protestants et révolutionnaires, à l'endroit de Naples, de la Sicile, — assertions souvent révoltantes, infâmes, mais nous engageons les écrivains catholiques de Naples à se procurer ces journaux, et à leur donner, eux-mêmes, le démenti qu'ils méritent au sujet des madones, du brigandage, des revenants, de saint Janvier, et le reste. »

FRANCE.

On écrit de Paris, le 23 septembre :

« Le *Moniteur* m'a devancé ; je me promettais de vous entretenir de l'insanité des bruits relatifs aux réformes et aux changements de personnes, dont il allait jusqu'à fixer la date, lorsque, hier matin, j'ai lu dans la feuille officielle que tous ces bruits étaient sans fondement. — C'est à peu près ce que mes renseignements m'auraient fait vous dire et n'avaient d'autre source que la malveillance. A cet égard, je laisse au *Moniteur* seul la responsabilité de l'appréciation. Je ne dirai pas que ceux qui consentent au gouvernement impérial de s'engager, à toute vapeur, dans la voie des réformes et des concessions libérales soient ses meilleurs amis, ils le prétendent quelquefois, ni même ses amis les plus sages, mais il me semble qu'alors même qu'il les considérerait comme ses ennemis, il ne devrait pas le dire.

« Je suis, quant à moi, de ceux qui croient que ce gouvernement a encore beaucoup à faire en matière de réformes : mais il faut être sincère en toutes choses, et partant, je dois l'avouer, je ne suis pas bien sûr que l'empire soit en mesure de le soutenir et de vivre au milieu de toutes les libertés qu'on lui demande et qu'on le disait prêt à accorder. C'est, sans doute, ce qu'il faut faire entendre le *Moniteur* en attribuant à la malveillance les bruits qu'il a cru devoir démentir. Mais le mot de malveillance est trop fort, il ne fallait pas parler de *d'avis imprudents*, c'eût été du moins plus adroit.

« Le *Moniteur*, en outre, est allé bien au delà de la vérité, s'il a entendu nier l'existence, au sein du gouvernement, de toute préoccupation tendant à un changement, quelconque dans le système ou dans le personnel de la haute administration. Si j'en crois, en effet, des renseignements dans la source desquels je crois pouvoir mettre une entière confiance, il est un fait qui préoccupe sérieusement et d'une façon des plus graves, le présent dominant le restaurateur de l'Empire, c'est d'assurer, contre toute éventualité, l'avenir de sa dynastie. Et pour cela, dans sa pensée, que faut-il avant tout ? Un homme !

« L'Empereur n'est pas un homme de confiance aveugle. Il ne se fait pas d'illusion sur la portée et la valeur de certains dévouements ; et, d'un autre côté, il ne se dissimule pas que l'avènement du prince impérial pourrait exiger *mutatis mutandis* un nouveau 2 décembre, lui absent. Or, sur qui compter, depuis la mort de M. de Morny, pour refaire, au besoin, un 2 décembre dans de telles conditions ? C'est là, j'en crois pouvoir répondre sans étonner personne, une question que Napoléon III s'est souvent posée, surtout depuis qu'il a perdu celui qui fut son bras droit dans l'exécution du coup d'Etat de 1851. Il cherche donc un homme, tout en travaillant à rendre la tâche plus facile : cette double préoccupation explique certaines mesures prises et certains choix faits ou écartés depuis dix mois.

« Ce serait trop s'aventurer que de vous citer des noms propres. J'ai entendu affirmer que l'Empereur avait pensé au maréchal de MacMahon, au maréchal Buzaire, sans s'arrêter ni à l'un ni à l'autre. Je pourrais ajouter qu'aucun de ceux qui occupent, en ce moment, les plus hautes positions officielles n'est considéré comme réunissant toutes les qualités nécessaires. Je me borne à dire que ce choix à faire sera nécessairement le pivot de toutes les combinaisons qui pourront intervenir. Jusqu'à ce qu'il soit fait, à quoi bon des changements que rien ne rend nécessaires et qui ne répondraient pas aux préoccupations dynastiques de l'Empereur ?

« Cette préoccupation satisfait, le gouvernement constitué en vue de l'éventualité à laquelle j'ai fait allusion, on verra alors ce qui peut être fait, sans danger, pour donner satisfaction aux vœux de l'opinion et pour accroître la somme de nos libertés. A cet égard, d'ailleurs, il faut bien le dire, l'Empereur n'a rien à redouter des impatiences du pays. Il peut attendre.

« Les auteurs des bruits si rudement traités par le *Moniteur* ne s'étaient donc pas trompés au fond, quand ils disaient que de graves questions pouvaient s'agiter à Biarritz, que des changements importants occupaient la pensée impériale ; mais ils étaient mal informés quant à la portée actuelle et au sens propre que ces changements pourraient avoir.

« Pour démontrer qu'il ne s'agissait pas de concessions libérales à déclarer immédiatement, il n'était d'ailleurs pas besoin de la note du *Moniteur*, il suffisait de s'en dire circulairement toutes récentes du marquis de Lavalette, de la première surtout. Il est impossible de poser à la publicité des délibérations des conseils municipaux des limites plus étroites. M. le ministre de l'Intérieur s'appuie sur la loi de 1837, mais évidemment ce n'est pas au régime de cette loi qu'il veut nous ramener, car alors il y aurait pour les conseils municipaux ce qui n'existe ni pour le Corps législatif ni pour le Sénat, c'est à dire la plus grande liberté dans les comptes rendus. Ce n'est pas là ce qu'avaient prétendu les conseils municipaux en vue desquels la circulaire a été faite, ils se bornaient à demander, à côté du procès verbal, où tout est sommaire et anonyme, une sorte de compte rendu officiel comme celui qui existe pour nos assemblées politiques. En le leur refusant, M. le ministre de l'Intérieur n'a certainement pas entendu autoriser le retour aux anciens comptes rendus. Il semble de plus s'être mis en contradiction avec une circulaire précédente, dont tout le monde s'est accordé à reconnaître le caractère libéral et où il recommandait de laisser aux communes la plus grande part dans la gestion et la surveillance des affaires communales. Habituez, disait-il, les communes à s'occuper de leurs affaires et qu'elles se préparent ainsi à participer à la gestion de l'Etat ? Comment concevoir cette sorte d'appréhension en dehors de toute publicité donnée aux séances de l'assemblée ou des affaires se font.

« Je vous disais, je crois, naguère que M. Walewski avait déjà ordonné plusieurs changements dans les dispositions et aménagements de l'hôtel de la présidence du Corps législatif. Il est aussi occupé du personnel, et j'apprends que M. Alphonse Daudet, qui partageait, auprès de M. de Morny, le travail de M. Lépine, a été mis en disponibilité.

« Je vous ai annoncé hier que Mgr. l'évêque d'Orléans prononcerait, le 9 octobre prochain, dans la cathédrale de Nantes, l'oraison funèbre du général de Lamoricière. A peine l'heureuse

nouvelle est-elle connue qu'un grand nombre de personnes se disposent déjà à faire, le voyage. M. de Falloux, le comte Anatole Lemercier, M. Cochin, etc., doivent s'y rendre, et je sais qu'un des sténographes de la Chambre sera présent pour recueillir le discours.

« Les journaux anglais se montrent en général très-convenables au sujet de Lamoricière ; il faut notamment citer le *Herald*, qui, quoique très-napoléonien, a tenu le meilleur langage, et, par-dessus tous ses confrères, le *Sunday Review*, nettement antipapiste, mais qui s'est noblement incliné devant la justice et devant l'honneur. »

On écrit de Paris, le 26 septembre :

On dit que le conseil des ministres qui se réunira demain, sous la présidence de M. Rouher, aura une certaine importance. Il portera principalement sur les questions financières du jour, et M. Fould, qui revient de Biarritz, y assistera.

Il paraît que le gouvernement se préoccupe des différentes émissions d'emprunt qui menacent de surcharger le marché parisien. On craint que l'avantage de papiers nouveaux dont on parle n'alourdisse considérablement la place et ne recule de beaucoup le classement des titres, déjà si nombreux, qui ont été jetés dans la circulation.

Si l'on additionne, en effet, les 75 millions de l'emprunt égyptien, les 125 millions de l'emprunt espagnol projeté, les 150 millions de l'emprunt autrichien, les 100 millions nécessaires à la constitution de la Banque du Mexique, enfin un nouvel emprunt tunisien qui montre la tête, on arrive au chiffre très respectable d'un demi-milliard.

D'un autre côté, la position matérielle de l'Italie est loin de s'améliorer, et le ministre des finances de ce pays, M. Sella, vient d'avouer un déficit imprévu de 280 millions, qu'il faut absolument combler. Comment ? Par l'emprunt, naturellement ; aussi les finances italiennes fléchissent-elles déjà devant cette perspective.

Et qui devra fournir tous ces millions ? Le marché français. On comprend que le gouvernement s'inquiète de cet état de choses que l'Empereur ait voulu en entretenir M. Fould à Biarritz, et que le conseil des ministres soit appelé à un examen sérieux de tous les éléments d'une pareille situation.

Le *Correspondant*, dont la livraison a paru ce soir seulement, avec un retard motivé, dit-on, par le magnétique travail de M. de Montalembert, s'occupe, dans sa Chronique politique, des prochaines élections italiennes, et il applaudit vivement à la résolution qu'ont prise les catholiques de la Péninsule de participer au scrutin.

« Les catholiques, dit le *Correspondant*, ont partout des devoirs élevés à remplir ; mais, au delà des monts et dans les circonstances actuelles, ces devoirs acquièrent une urgence et une portée exceptionnelles. Il ne nous appartient pas de discuter les raisons de principe et les scrupules de conscience qui, sur certains points de la péninsule, peuvent motiver des abstentions ; mais ce qu'il importe de signaler, c'est l'attitude des principaux évêques et des organes conservateurs des vœux accablés, c'est le langage de l'illustre Cantù et ses courageux appels à l'action partout où l'action est possible et honorable. *L'Unità cattolica*, qui soutient naguère la formule : *Non eletti ni elettori*, a changé de programme ; le *Standard cattolico* se jette résolument dans l'arène ; le *Conciliatore*, de Naples, qui penchait vers l'abstention dans un pays soumis à la loi Pica, ouvre ses colonnes aux démonstrations victorieuses de M. Cantù ; Gènes se prononce avec énergie ; en Toscane, les hommes politiques dont le nom se rattache le plus étroitement au souvenir des anciens princes, vont poser leurs candidatures ; en un mot, le mouvement se généralise, sauf dans certaines parties arrachées au pouvoir pontifical, et quoiqu'il faille se garder de toute espérance exagérée quant au résultat, les organes de la Révolution commencent à s'effrayer, et le *Diritto*, que révoque la perspective d'une Chambre conservatrice et catholique, s'écrit déjà : « Alors il faudrait faire des barrières ! » Ne croit-on pas entendre le cri des réformateurs de 1848, menaçant de jeter à la Seine tous les députés qui ne seraient pas républicains ?

« L'écho des troubles de Tiflis est peut-être parvenu jusqu'à vous. Ces troubles ont été beaucoup plus graves qu'on ne veut l'avouer, mêmes ! »

« Je vous ai annoncé hier que Mgr. l'évêque d'Orléans prononcerait, le 9 octobre prochain, dans la cathédrale de Nantes, l'oraison funèbre du général de Lamoricière. A peine l'heureuse

nouvelle est-elle connue qu'un grand nombre de personnes se disposent déjà à faire, le voyage. M. de Falloux, le comte Anatole Lemercier, M. Cochin, etc., doivent s'y rendre, et je sais qu'un des sténographes de la Chambre sera présent pour recueillir le discours.

« Les journaux anglais se montrent en général très-convenables au sujet de Lamoricière ; il faut notamment citer le *Herald*, qui, quoique très-napoléonien, a tenu le meilleur langage, et, par-dessus tous ses confrères, le *Sunday Review*, nettement antipapiste, mais qui s'est noblement incliné devant la justice et devant l'honneur. »

On écrit de Paris, le 26 septembre :

On dit que le conseil des ministres qui se réunira demain, sous la présidence de M. Rouher, aura une certaine importance. Il portera principalement sur les questions financières du jour, et M. Fould, qui revient de Biarritz, y assistera.

Il paraît que le gouvernement se préoccupe des différentes émissions d'emprunt qui menacent de surcharger le marché parisien. On craint que l'avantage de papiers nouveaux dont on parle n'alourdisse considérablement la place et ne recule de beaucoup le classement des titres, déjà si nombreux, qui ont été jetés dans la circulation.

Si l'on additionne, en effet, les 75 millions de l'emprunt égyptien, les 125 millions de l'emprunt espagnol projeté, les 150 millions de l'emprunt autrichien, les 100 millions nécessaires à la constitution de la Banque du Mexique, enfin un nouvel emprunt tunisien qui montre la tête, on arrive au chiffre très respectable d'un demi-milliard.

D'un autre côté, la position matérielle de l'Italie est loin de s'améliorer, et le ministre des finances de ce pays, M. Sella, vient d'avouer un déficit imprévu de 280 millions, qu'il faut absolument combler. Comment ? Par l'emprunt, naturellement ; aussi les finances italiennes fléchissent-elles déjà devant cette perspective.

Et qui devra fournir tous ces millions ? Le marché français. On comprend que le gouvernement s'inquiète de cet état de choses que l'Empereur ait voulu en entretenir M. Fould à Biarritz, et que le conseil des ministres soit appelé à un examen sérieux de tous les éléments d'une pareille situation.

Le *Correspondant*, dont la livraison a paru ce soir seulement, avec un retard motivé, dit-on, par le magnétique travail de M. de Montalembert, s'occupe, dans sa Chronique politique, des prochaines élections italiennes, et il applaudit vivement à la résolution qu'ont prise les catholiques de la Péninsule de participer au scrutin.

« Les catholiques, dit le *Correspondant*, ont partout des devoirs élevés à remplir ; mais, au delà des monts et dans les circonstances actuelles, ces devoirs acquièrent une urgence et une portée exceptionnelles. Il ne nous appartient pas de discuter les raisons de principe et les scrupules de conscience qui, sur certains points de la péninsule, peuvent motiver des abstentions ; mais ce qu'il importe de signaler, c'est l'attitude des principaux évêques et des organes conservateurs des vœux accablés, c'est le langage de l'illustre Cantù et ses courageux appels à l'action partout où l'action est possible et honorable. *L'Unità cattolica*, qui soutient naguère la formule : *Non eletti ni elettori*, a changé de programme ; le *Standard cattolico* se jette résolument dans l'arène ; le *Conciliatore*, de Naples, qui penchait vers l'abstention dans un pays soumis à la loi Pica, ouvre ses colonnes aux démonstrations victorieuses de M. Cantù ; Gènes se prononce avec énergie ; en Toscane, les hommes politiques dont le nom se rattache le plus étroitement au souvenir des anciens princes, vont poser leurs candidatures ; en un mot, le mouvement se généralise, sauf dans certaines parties arrachées au pouvoir pontifical, et quoiqu'il faille se garder de toute espérance exagérée quant au résultat, les organes de la Révolution commencent à s'effrayer, et le *Diritto*, que révoque la perspective d'une Chambre conservatrice et catholique, s'écrit déjà : « Alors il faudrait faire des barrières ! » Ne croit-on pas entendre le cri des réformateurs de 1848, menaçant de jeter à la Seine tous les députés qui ne seraient pas républicains ?

« L'écho des troubles de Tiflis est peut-être parvenu jusqu'à vous. Ces troubles ont été beaucoup plus graves qu'on ne veut l'avouer, mêmes ! »

« Je vous ai annoncé hier que Mgr. l'évêque d'Orléans prononcerait, le 9 octobre prochain, dans la cathédrale de Nantes, l'oraison funèbre du général de Lamoricière. A peine l'heureuse

nouvelle est-elle connue qu'un grand nombre de personnes se disposent déjà à faire, le voyage. M. de Falloux, le comte Anatole Lemercier, M. Cochin, etc., doivent s'y rendre, et je sais qu'un des sténographes de la Chambre sera présent pour recueillir le discours.

« Les journaux anglais se montrent en général très-convenables au sujet de Lamoricière ; il faut notamment citer le *Herald*, qui, quoique très-napoléonien, a tenu le meilleur langage, et, par-dessus tous ses confrères, le *Sunday Review*, nettement antipapiste, mais qui s'est noblement incliné devant la justice et devant l'honneur. »

On écrit de Paris, le 26 septembre :

On dit que le conseil des ministres qui se réunira demain, sous la présidence de M. Rouher, aura une certaine importance. Il portera principalement sur les questions financières du jour, et M. Fould, qui revient de Biarritz, y assistera.

Il paraît que le gouvernement se préoccupe des différentes émissions d'emprunt qui menacent de surcharger le marché parisien. On craint que l'avantage de papiers nouveaux dont on parle n'alourdisse considérablement la place et ne recule de beaucoup le classement des titres, déjà si nombreux, qui ont été jetés dans la circulation.

Si l'on additionne, en effet, les 75 millions de l'emprunt égyptien, les 125 millions de l'emprunt espagnol projeté, les 150 millions de l'emprunt autrichien, les 100 millions nécessaires à la constitution de la Banque du Mexique, enfin un nouvel emprunt tunisien qui montre la tête, on arrive au chiffre très respectable d'un demi-milliard.

D'un autre côté, la position matérielle de l'Italie est loin de s'améliorer, et le ministre des finances de ce pays, M. Sella, vient d'avouer un déficit imprévu de 280 millions, qu'il faut absolument combler. Comment ? Par l'emprunt, naturellement ; aussi les finances italiennes fléchissent-elles déjà devant cette perspective.

Et qui devra fournir tous ces millions ? Le marché français. On comprend que le gouvernement s'inquiète de cet état de choses que l'Empereur ait voulu en entretenir M. Fould à Biarritz, et que le conseil des ministres soit appelé à un examen sérieux de tous les éléments d'une pareille situation.

Le *Correspondant*, dont la livraison a paru ce soir seulement, avec un retard motivé, dit-on, par le magnétique travail de M. de Montalembert, s'occupe, dans sa Chronique politique, des prochaines élections italiennes, et il applaudit vivement à la résolution qu'ont prise les catholiques de la Péninsule de participer au scrutin.

« Les catholiques, dit le *Correspondant*, ont partout des devoirs élevés à remplir ; mais, au delà des monts et dans les circonstances actuelles, ces devoirs acquièrent une urgence et une portée exceptionnelles. Il ne nous appartient pas de discuter les raisons de principe et les scrupules de conscience qui, sur certains points de la péninsule, peuvent motiver des abstentions ; mais ce qu'il importe de signaler, c'est l'attitude des principaux évêques et des organes conservateurs des vœux accablés, c'est le langage de l'illustre Cantù et ses courageux appels à l'action partout où l'action est possible et honorable. *L'Unità cattolica*, qui soutient naguère la formule : *Non eletti ni elettori*, a changé de programme ; le *Standard cattolico* se jette résolument dans l'arène ; le *Conciliatore*, de Naples, qui penchait vers l'abstention dans un pays soumis à la loi Pica, ouvre ses colonnes aux démonstrations victorieuses de M. Cantù ; Gènes se prononce avec énergie ; en Toscane, les hommes politiques dont le nom se rattache le plus étroitement au souvenir des anciens princes, vont poser leurs candidatures ; en un mot, le mouvement se généralise, sauf dans certaines parties arrachées au pouvoir pontifical, et quoiqu'il faille se garder de toute espérance exagérée quant au résultat, les organes de la Révolution commencent à s'effrayer, et le *Diritto*, que révoque la perspective d'une Chambre conservatrice et catholique, s'écrit déjà : « Alors il faudrait faire des barrières ! » Ne croit-on pas entendre le cri des réformateurs de 1848, menaçant de jeter à la Seine tous les députés qui ne seraient pas républicains ?

« L'écho des troubles de Tiflis est peut-être parvenu jusqu'à vous. Ces troubles ont été beaucoup plus graves qu'on ne veut l'avouer, mêmes ! »

« Je vous ai annoncé hier que Mgr. l'évêque d'Orléans prononcerait, le 9 octobre prochain, dans la cathédrale de Nantes, l'oraison funèbre du général de Lamoricière. A peine l'heureuse

nouvelle est-elle connue qu'un grand nombre de personnes se disposent déjà à faire, le voyage. M. de Falloux, le comte Anatole Lemercier, M. Cochin, etc., doivent s'y rendre, et je sais qu'un des sténographes de la Chambre sera présent pour recueillir le discours.

« Les journaux anglais se montrent en général très-convenables au sujet de Lamoricière ; il faut notamment citer le *Herald*, qui, quoique très-napoléonien, a tenu le meilleur langage, et, par-dessus tous ses confrères, le *Sunday Review*, nettement antipapiste, mais qui s'est noblement incliné devant la justice et devant l'honneur. »

On écrit de Paris, le 26 septembre :

On dit que le conseil des ministres qui se réunira demain, sous la présidence de M. Rouher, aura une certaine importance. Il portera principalement sur les questions financières du jour, et M. Fould, qui revient de Biarritz, y assistera.

Il paraît que le gouvernement se préoccupe des différentes émissions d'emprunt qui menacent de surcharger le marché parisien. On craint que l'avantage de papiers nouveaux dont on parle n'alourdisse considérablement la place et ne recule de beaucoup le classement des titres, déjà si nombreux, qui ont été jetés dans la circulation.

Si l'on additionne, en effet, les 75 millions de l'emprunt égyptien, les 125 millions de l'emprunt espagnol projeté, les 150 millions de l'emprunt autrichien, les 100 millions nécessaires à la constitution de la Banque du Mexique, enfin un nouvel emprunt tunisien qui montre la tête, on arrive au chiffre très respectable d'un demi-milliard.

D'un autre côté, la position matérielle de l'Italie est loin de s'améliorer, et le ministre des finances de ce pays, M. Sella, vient d'avouer un déficit imprévu de 280 millions, qu'il faut absolument combler. Comment ? Par l'emprunt, naturellement ; aussi les finances italiennes fléchissent-elles déjà devant cette perspective.

Et qui devra fournir tous ces millions ? Le marché français. On comprend que le gouvernement s'inquiète de cet état de choses que l'Empereur ait voulu en entretenir M. Fould à Biarritz, et que le conseil des ministres soit appelé à un examen sérieux de tous les éléments

et n'ont pas eu du tout pour cause la répartition des impôts, mais un mécontentement général soulevé dans la population par les exactions des employés, petits et grands. Le premier individu à rendre responsable de ce sanglant incident est le conseiller d'Etat actuel Orlofski, gouverneur de Tiflis.

On parle aussi d'un grand complot qui aurait été déjoué en Sibirie. M. Katkof dirait encore sans doute que c'est là l'œuvre des Polonais, mais pourquoi actuellement trouve-t-on des Polonais partout... sauf en Pologne?

Les incendies diminuent, mais nous ne sommes quittes d'un fléau que pour être menacés par un autre : on assure que le choléra s'est transporté de Constantinople à Odessa. Ce qui est certain, c'est que de grandes mesures hygiéniques ont été prises dans la ville. Elles ne servent pas à grand chose peut-être, si la maladie n'est pas contagieuse, mais elle n'est pas prouvée et ces mesures ont au moins l'avantage de rassurer les populations.

L'Impératrice est comme je vous l'ai annoncé, dans son château d'Illinskoe, appartenant ci-devant à un prince Galitzin. On y a dépensé des sommes fabuleuses, mais nous sommes habitués à voir la cour faire des folies que nous sommes prêts à la remercier quand leur théâtre est du moins l'intérieur du pays, et non l'étranger.

On prépare, pour le retour de l'Impératrice, une chapelle de St-Nicolas, en souvenir du fils qu'elle regrette tant. Cette chapelle sera toute en cristal ; elle fera l'effet d'un palais de glace et rappellera involontairement celui que l'Impératrice Anne a fait élever pour y faire cruellement périr un grand seigneur coupable d'un crime orme irrémissible, celui d'avoir embrassé la vérité catholique. Je vous contais un jour cette histoire, si vous l'ignorez. M. Béliet en a encore récemment affirmé l'authenticité dans un charmant travail sur notre société de la mort de Pierre Ier au règne de Catherine II.

Le gouvernement, au lieu d'aider nos efforts contre l'ivrognerie, ne fait que travailler à accroître ce vice, en augmentant le nombre des cabarets et en diminuant le prix de l'esquive. Evidemment, c'est juste le contraire qu'il faudrait faire ; mais l'intérêt du fisc passe avant celui de la santé et de la moralité du pauvre peuple. Le clergé est aussi bien coupable dans cette question. Nul prêtre n'a jamais osé prendre pour texte de son sermon ce verset d'Isaïe, qui semble cependant avoir été inspiré tout exprès pour notre pays : « Malheur à ceux qui sont puissants à boire le vin, et vaillants à s'enivrer. » (v. 22.)

Je puis vous annoncer une note du prince Gortchakoff sur la convention de Gastein, note plénière dirigée contre la Prusse que contre l'Autriche, excoable de n'avoir pu mieux faire sans succès.

P. S. Je ne croyais pas dire si bien en plaçant la Gazette de Moscou sur la main de tout faire retomber sur les Polonais ; son dernier numéro les accuse nettement d'être les principaux instigateurs des troubles de Tiflis. M. Katkof en est certain parce que, chose vraiment digne d'horreur ! il se publie un calendrier polonais à Tiflis ! Cependant le fameux dévot ajoute que les Polonais ne sont pas seuls à enlever la confiance des indigènes. L'empereur Napoléon, en tant que protecteur de l'idée des nationalités, joint parmi eux d'une grande popularité, et beaucoup d'entre eux ont commencé, en ces derniers temps, à donner son nom à leurs enfants.

CANADA.

QUEBEC, 12 OCTOBRE 1865.

La question du territoire du Nord-Ouest paraît continuer d'occuper l'attention publique et le témoignage de M. le Grand-Vicaire Lafleche, le plus remarquable et le plus complet de tous ceux qui aient été produits sur ce pays inconnu, est l'objet des commentaires de la presse. Le *Leader* de Toronto s'en est occupé d'une manière toute spéciale, tout naturellement pour placer M. Brown dans une position difficile vis-à-vis du Haut et peut-être du Bas-Canada. M. le Grand-Vicaire Lafleche, l'un des hommes les plus remarquables du clergé et dont la haute portée intellectuelle n'est ignorée par personne en Bas-Canada, n'a pas eu d'autre but lui, que de dire la vérité et toute la vérité, au moins en tant qu'il pouvait la connaître.

Cette question est trop grave de toutes les manières pour servir de pomme de contention aux partis ; elle doit être purement nationale et se présenter sous le seul aspect de l'avantage ou du non-avantage pour le pays. Si le territoire du Nord-Ouest ne peut pas être une contrée propre à l'immigration et à la culture, et si, pour un résultat comparativement sans valeur, nous épuisons des ressources qui seraient plus utilement employées ailleurs, quel est le Haut-Canadien, quel que soit sa rage d'agrandissement, qui voudrait l'agrandissement et l'établissement du nord-ouest par le Canada ? D'un autre côté, si ces régions infinies sont fertiles ; si on peut y jeter une population nombreuse, et si, pour arriver là, les sacrifices, actuellement demandés, n'existent pas nos forces, quel est le Bas-Canadien qui manquera de patriotisme et d'intelligence au point de fermer la porte à un glorieux avenir pour le pays ? Oui, c'est à un point de vue plus haut, encore une fois, que les chambres et le pays devront considérer la question. Après s'être renseignés, ils la poseront ainsi : praticabilité ou non-praticabilité ; suffisance ou insuffisance des moyens ; équilibre ou non-équilibre entre les sacrifices et les résultats.

En accusant réception du rapport de M. le Surintendant de l'Instruction Publique nous avons promis de lui accorder plus tard l'attention qu'il mérite. Nous tenons cette promesse aujourd'hui que la politique semble se mettre à chomer sur toute la ligne. Du reste, nous avons toujours tenu à rendre justice aux efforts qui sont faits, soit d'un côté, soit d'un autre, pour accélérer les progrès de l'enseignement, et faciliter la diffusion des lumières.

Pour des raisons qui lui seraient trop long d'énumérer ici, l'Instruction de la jeunesse canadienne a été longtemps entourée de mille entraves ; longtemps elle a languie misérablement, grâce au mauvais vouloir de ceux-ci et à la coupable indifférence de ceux-là. Mais il faut rendre justice à ce qui appartient. Notre ancienne chambre d'assemblée du Bas-Canada, surtout dans

les dernières années de son existence, travailla pour encourager l'enseignement et augmenter le chiffre des subventions scolaires avec une énergie et une ténacité dont il faut lui tenir compte. Malheureusement ceux qui tenaient alors le pouvoir semblaient s'être donné pour mission de s'opposer sans cesse aux vœux de la majorité. Il fut même un temps où toutes les subventions scolaires furent arbitrairement supprimées. Pour témoigner de l'importance qu'ils attachaient à ces octrois en faveur des écoles, quelques journaux publiés dans le sens populaire prirent le deuil et le portèrent pendant plusieurs semaines.

Même après l'Union, c'est-à-dire même après que les vœux de la majorité eurent obtenu l'avantage d'être écoutés plus favorablement par la législature, il fallut surmonter mille obstacles de tout genre, avant de réussir à mettre l'enseignement sur un pied convenable. La lutte entre les partisans de la diffusion des connaissances et les défenseurs de l'ignorance fut longue et difficile. Finalement, cependant, la vérité religieuse, politique et sociale triompha ; le parlement se résolut à encourager l'Instruction publique, et à lui voter, chaque année, une somme qui, pour n'être point peut-être proportionnée à l'importance de la chose, ne lui fut pas moins d'une inappréciable utilité.

Après avoir traversé ces difficultés, l'enseignement a pris, depuis, une marche progressive qui ne s'arrêtera pas de sitôt, nous l'espérons. Parmi ceux qui montrèrent le plus de sollicitude en faveur de cette cause il faut mentionner le nom de M. J. B. Meilleur, dont le nom restera attaché à l'histoire de l'Instruction publique en Canada.

M. Chauveau aussi s'est acquitté, à la satisfaction générale, de ses devoirs de surintendant de l'Instruction publique pendant les dix années qu'il a occupé ce poste honorable. Les accusations portées depuis ce temps contre l'administration de ce bureau par certains fanatiques sectaires n'ont fait que mettre en lumière la haute intelligence et la justice du surintendant et le soin avec lequel il a rempli ses obligations envers les dénominations protestantes comme envers ses coreligionnaires catholiques.

Aujourd'hui, le rapport du surintendant de l'Instruction publique forme un volume tout aussi gros que celui des grands départements ministériels. Il contient autant de pages que celui du ministre des Travaux publics, ou des Terres de la Couronne. Au fait, ce département a bien autant d'importance et plus que plusieurs de ceux que nous venons de mentionner. En France, il y a un ministre de l'Instruction publique qui est sur le même rang que tous les autres chefs de département. Ici, on a déjà proposé d'introduire un système analogue, mais cette proposition n'a pas été reçue avec faveur probablement parce que nous aurions deux ministres de l'Instruction publique, un pour le Haut et l'autre pour le Bas-Canada. Du reste, ce bureau exigeait des aptitudes spéciales, on préféra le système qui s'appuie sur une nomination permanente à celui qui a pour base l'incertitude des changements ministériels.

Le rapport du surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada, pour 1864, se divise en plusieurs parties distinctes. En premier lieu vient un rapport du surintendant qui est un résumé de tout le reste du volume. Puis viennent les appendices qui contiennent des rapports sur les écoles normales, des extraits des rapports des inspecteurs d'écoles, des statistiques étendues sur les sommes prélevées pour l'Instruction publique dans le Bas-Canada, sur le nombre des diverses écoles supérieures et secondaires, etc., enfin d'un rapport sur la distribution de la subvention accordée par le gouvernement en faveur de l'enseignement supérieur.

Dans son rapport abrégé, placé à l'entrée du volume, M. Chauveau commence par se plaindre de l'existence de certains obstacles au fonctionnement de la loi et au progrès de l'Instruction primaire, qui ont été tant de fois signalés et auxquels les mesures législatives et administratives qui ont été adoptées n'ont pu jusqu'ici obvier que partiellement. Ses principaux sujets de plaintes sont : « la grande difficulté que l'on a encore à se procurer le matériel d'école, les livres, les cartes de géographie et tous les objets nécessaires à l'enseignement ; » ensuite « l'insuffisance de la plupart des maisons d'école, leurs dimensions trop petites et leur distribution intérieure défavorable à l'hygiène et aux progrès de l'Instruction publique. » De plus « les salaires trop peu élevés des instituteurs et leur position précaire par suite de l'abus que les commissaires font trop souvent à leur égard. »

C'est là des questions qui méritent d'être prises en sérieuse considération ; ce sont des obstacles au progrès de l'Instruction qu'il est d'autant plus étonnant de voir subsister qu'il sont connus de tout le monde et généralement déplorés. Nous nous joignons à l'auteur du rapport pour appeler l'attention des autorités compétentes sur les divers points que nous venons de signaler. Il serait temps de remédier à tous ces abus.

Un membre du gouvernement a promis, à la dernière session, qu'un projet de loi sur l'Instruction publique serait présenté à la prochaine réunion des chambres. Ne serait-ce pas une bonne occasion pour opérer ces réformes, qui sont pour le moins aussi urgentes que celles que l'on se propose de faire dans les autres parties de la loi actuelle ? Nous savons que la chose est difficile.

Trois écoles normales ont été établies, voici quelques huit ou neuf ans, par un acte du parlement, dont deux catholiques, l'une à Montréal et l'autre à Québec, et une troisième protestante placée à Montréal comme dans le lieu le plus central pour cette dénomination religieuse. Le succès obtenu par ces écoles normales a dépassé l'attente d'un grand nombre de ceux qui s'opposèrent à leur fondation. L'enseigne-

ment pédagogique, durant l'année 1863-64, a été donné à 213 élèves, dont 97 élèves instituteurs et 116 élèves institutrices. L'année précédente, le chiffre total des élèves montait à 228. En 1864, le nombre des élèves instituteurs et institutrices à l'école normale McGill était de 74, et à l'école normale Laval de 83, laissant ainsi 56 à l'école normale Jacques-Cartier. Depuis sa fondation, l'école Jacques-Cartier n'a accordé que 12 diplômes pour académie, 73 pour écoles-modèles, et 73 pour écoles élémentaires, en tout 158.

L'école Normale-Laval, durant la même période, a accordé 13 diplômes pour académies, 133 pour écoles-modèles et 106 pour écoles élémentaires, en tout 252 ; tandis que l'école McGill, de son côté, accordait 3 diplômes pour académies, 103 pour écoles-modèles, et 208 pour écoles élémentaires, en tout 314. Aucune institutrice n'a obtenu de diplômes pour tenir une académie. Le nombre des diplômes décernés dans ces trois écoles se trouve être de 725, et le nombre des élèves gradués est de 575. Une grande partie de ces gradués est aujourd'hui engagée dans l'enseignement ou projetée de s'y engager.

M. le surintendant, tout en étant satisfait du résultat obtenu par l'établissement de ces écoles, se plaint que les édifices où sont installées les écoles normales Laval et Jacques-Cartier, sont absolument impropres et insuffisants.

Le projet d'une caisse d'économie pour les instituteurs âgés ou malades ne sera réalisable, dit le rapport, qu'à la condition que la subvention de la législature soit doublée. Les conférences tenues par les instituteurs ont eu assez d'encouragement ; mais il serait à désirer qu'un plus grand nombre de ceux qui y sont plus particulièrement intéressés se fissent un devoir d'y assister.

Nous parlerons du reste un autre jour.

Le *Globe* est enfin parvenu à susciter un antagoniste à M. Alexander Brown, dans le comté de Wentworth-nord. Le nom de cet antagoniste est James McMonies, qui s'est distingué jusqu'à présent, dit l'organe de M. George Brown, dans les conseils municipaux de sa localité. On doute très-fort de son succès.

On se souvient encore de M. Francis Hincks, ci-devant premier ministre du Canada, de 1851 à 1854. Il paraît qu'il ne fait pas trop bon ménage avec son peuple de Demerara, dans la Guyane anglaise, sur lequel il a été nommé gouverneur. Plusieurs fois il s'est querellé avec plusieurs des principaux hommes de cette colonie et ces querelles ont eu du retentissement même en Angleterre. Connaissant les démêlés qu'avait eus le gouverneur, le secrétaire d'Etat a pris sur lui de nommer un juge en chef lorsque cette place est devenue vacante, l'an dernier, par la mort du titulaire.

M. Beaumont est l'homme sur qui tomba le choix du secrétaire d'Etat. M. Hincks avait projeté de nommer un de ses amis à cette place et il avait même engagé sa parole, quand la volonté du ministre de Sa Majesté lui fut connue.

Depuis lors il a juré haine à mort à M. Beaumont et enfin, le 9 août dernier, poussant les choses à leur dernière extrémité, il a, de sa propre autorité, suspendu M. Beaumont de ses fonctions de juge en chef, et a nommé un remplaçant. M. Beaumont écrit aux officiers de la Cour de Justice pour leur dire qu'il ne reconnaît point la validité de cette suspension, et les met en garde contre la nomination de M. Smith.

La cour ayant à siéger le lendemain, M. Beaumont voulut s'y rendre, mais des hommes de police stationnés à l'entrée de la cour, par ordre du Gouverneur, le repoussèrent.

Il est probable que le Secrétaire des Colonies n'aura pas point passer inaperçue une pareille affaire, sinon M. Beaumont, paraît-il, soumettra la chose au comité judiciaire du Conseil Privé. Nous n'avons pas assez de renseignements tenus pour prononcer sur la conduite pour nous par notre ancien premier-ministre, car il est probable que les journaux que nous avons vus ne donnent qu'un côté de la médaille.

L'hon. M. Macdougall est arrivé à Québec, ce matin, venant du Haut-Canada.

Nous lisons dans le *Telegraph* de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick :

« Certains adversaires de la Confédération, de retour du Canada, se plaignent que, pendant tout le voyage, les Canadiens ont montré la plus complète absence de délicatesse en parlant constamment de Confédération. Cette assertion, si elle est fondée, semblerait donner le démenti à ce que disait le correspondant du *Times* de la prétendue apathie des Canadiens au sujet de la Confédération. Mais, ajoute le même journal, nous avons lieu de croire que d'autres adversaires de la Confédération ont été si contents du Canada et du peuple canadien, de sa générosité et de sa manière de discuter la Confédération, qu'ils sont revenus tout à fait favorables à l'Union. Nous pouvons dire, en confiance, que M. Wilmot n'est pas le seul des bruns-wickois qui ait changé d'opinion durant le voyage au Canada. »

Cet entrefilet vient à l'appui des prévisions que nous faisons dernièrement sur l'effet que produirait cette visite au milieu de nous de nos amis des provinces maritimes. Les dernières lignes sembleraient confirmer aussi les rumeurs qui circulent depuis quelques jours et qui vont à dire que notre gouvernement a fait des propositions à M. Wilmot et l'a chargé de travailler auprès de ses collègues pour les engager à exposer sur quelles bases ils seraient prêts à accepter l'Union avec le Canada.

DECISION IMPORTANTE.

Il y a quelques années, la grande majorité des habitants de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Roxton, se décidait en faveur de la construction d'une nouvelle église, dans cette paroisse.

Des syndics furent en conséquence nommés, suivant la pratique ordinaire, et préparèrent leur acte de répartition, qui fut homologué par les commissaires pour l'érection civile des paroisses, etc., dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

Lorsque ces syndics voulurent procéder à la perception des deniers dus en vertu de leur acte de répartition, ils éprouvèrent de déplorables difficultés de la part de certains particuliers, qui avaient été des premiers à se prononcer en faveur de la construction de l'église.

Des contestations s'ensuivirent, et, finalement, les syndics portèrent leurs actions devant la cour de circuit du comté de Shefford, contre les récalcitrants.

Ceux-ci s'assurèrent les services d'un avocat déjà distingué, surtout par sa persévérance infatigable. De leur côté les syndics confiant leurs causes aux soins intelligents d'un avocat, avantageusement connu du public de Saint-Hyacinthe, par la façon habile avec laquelle il sait présenter le côté juste d'une question.

Ces causes, après avoir été renvoyées de terme en terme, pendant plusieurs mois, furent enfin plaidées, le 22 septembre dernier, à Waterville, devant l'honorable Juge Johnson.

La défense était basée sur deux points principaux que l'on croyait infailibles.

Le premier tendait à démontrer que, pour arriver à l'homologation de l'acte de répartition, les commissaires et les syndics n'avaient pas observé, en tous points, les prescriptions de la loi, et qu'en conséquence, les actions des syndics fondées sur un acte de répartition irrégulièrement homologué, devaient être déboutées avec dépens.

Le second se résumait en une dénégation formelle, par le défendeur, de sa qualité de propriétaire du terrain cotisé en vertu de l'acte de répartition. Le habile avocat de la défense, ajoutant, qu'au terme du chapitre dix-huit des Statuts Refondus du Bas-Canada, pris dans son ensemble, on devait en venir à la conclusion, que le propriétaire réel, seul, peut être contraint à payer le montant pour lequel il est cotisé.

Le savant avocat de la demande soutenait, au contraire, qu'il n'était pas tenu de prouver la régularité de la procédure suivie pour arriver à l'homologation de l'acte de répartition ; que la seule production d'une copie de cet acte, accompagnée d'une copie de l'ordonnance d'homologation, et démontrant que, pour parvenir à ce but, les formalités prescrites par la loi avaient été observées, était suffisante ; mais que pour la satisfaction de la défense, il était prêt à entrer dans la discussion de la valeur de cette procédure.

Que quant au fait de savoir si le propriétaire putatif est tenu de payer le montant pour lequel il est cotisé, il renvoyait aux Statuts Refondus du Bas-Canada, cap. 18, sec. 22, pour s'en assurer.

La discussion qui eut lieu sur la procédure de la répartition, fut très-intéressante et d'une énergie peu ordinaire ; mais la victoire resta à l'avocat de la demande ; la cour déclarant que toute la procédure était régulière.

Beaucoup de personnes ont vivement désiré savoir, d'une façon plus catégorique, si l'honorable juge est d'opinion que la sentence rendue par les commissaires, homologant un acte de répartition, a l'effet de couvrir les vices qui peuvent se rencontrer dans la procédure adoptée pour parvenir à ce but. C'est ce que, cependant, on est porté d'inférer des explications de cet honorable monsieur, sur ce sujet.

Sur le second point, le savant juge décida qu'il ne voyait, après une étude particulière de cette loi, que deux moyens possibles de se défendre, aux personnes poursuivies personnellement.

1^o Plaider qu'à l'époque de l'homologation de l'acte de répartition, elles ne professaient pas la religion catholique, ou

2^o Que le terrain à raison duquel elles sont poursuivies n'était pas, à l'époque de l'homologation, dans les limites de la paroisse.

Après quelques discussions, sans importance pour ces causes, les défendeurs furent successivement condamnés à payer le montant demandé par les syndics.

Quelques personnes qui connaissent bien cette loi, prétendent que ces jugements sont, en tout, conformes à l'interprétation qu'ils en ont toujours donnée, et qui est présentée comme conclusion :

La Cour des Commissaires pour l'érection civile des paroisses, etc., est un tribunal ayant des pouvoirs tels que le jugement ou sentence qu'il rend, homologant un acte de répartition, contraint, sans retour, chaque propriétaire, professant la religion catholique, dont le nom se trouve inscrit dans l'acte de répartition, comme propriétaire, réel ou putatif, d'un terrain situé dans la paroisse ; et que le seul procédé à observer ensuite, pour faire exécuter ce jugement, est de le faire déclarer exécutoire par une sentence d'un tribunal compétent. — Communiqué au *Journal des Trois-Rivières*.

Nouvelles américaines.

New York, 11 octobre. — Le steamer *Ocean Queen* est arrivé ici, venant de Aspinwall.

M. Romero, l'ambassadeur américain, a reçu la nouvelle que Juárez était encore à El Paso, le 15 septembre. S'il est forcé de quitter cette place, il a l'intention de se rendre dans la Sonora, mais en aucun cas il n'abandonnera la lutte on ne quittera la terre du Mexique.

L'*Ocean Queen* a apporté des nouvelles de Panama jusqu'au 1^{er} octobre.

La ville de Panama a été tenue dans un état d'excitation par les bruits d'une invasion ayant pour but de délivrer les prisonniers rebelles et de s'emparer du Président. Le président a mis les prisonniers à bord de vaisseaux et les a renvoyés chez eux à Cana, en sorte que l'excitation s'est calmée.

Il paraît qu'il règne un sentiment de contentement dans toutes les républiques du Sud contre Salvador, à cause de l'exécution de l'ex-président Barrios.

Les rebelles du Pérou tiennent encore bon dans les îles de Chincha. Le gouvernement y est dans un grand embarras.

Dans la Nouvelle Zélande, les Maoris ont cruellement assassiné l'envoyé anglais et le maître et l'équipage d'un navire dont ils s'étaient emparés.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 9 octobre :

« La semaine passée, les taxes directes ont fourni au gouvernement la somme de 11 millions 499,000 dollars, ce qui constitue une moyenne de \$1,916,501 par jour. Depuis le commencement de l'année fiscale courante, c'est-à-dire depuis le 1^{er} juillet, jusqu'à samedi dernier, ces taxes ont donné au gouvernement un total de \$100,935,322 ; moyenne de chaque jour pour 83 jours ouvrables : \$1,206,084. A ce taux, total pour l'année : \$376,298,208. C'est un magnifique résultat, qui doit calmer bien des appréhensions pour les finances du pays. »

UN PRISONNIER.

Toutes les émotions passent vite aux Etats-Unis, et les héros du jour, qu'ils frappent la foule par l'exès de leur gloire ou l'exès de leur malheur, courent souvent le risque d'être

oubliés le lendemain. M. Jefferson Davis, lorsqu'on s'est maladroïtement emparé de sa personne, a eu le privilège d'occuper plus longtemps l'attention publique ; la rage de ses ennemis a été longue à se calmer, et le petit nombre de défenseurs qu'il a trouvés a vaillamment plaidé sa cause, qu'il était la cause sacrée de l'infortune ; les traitements odieux dont le captif a été d'abord l'objet et les bruits relatifs à son procès ont ensuite soutenu l'intérêt ; puis le silence s'est fait, et aujourd'hui, au Nord, le nom de M. Davis n'est plus mentionné qu'avec indifférence par ses adversaires eux-mêmes.

Ce quasi-oubli serait un malheur pour le prisonnier, qui courrait ainsi le risque de languir dans ses fers désormais ignorés, si le Sud, qui se souvient que M. Davis a été son chef suprême et librement élu, n'élevait la voix en sa faveur. On a vu toutes les conventions réorganisatrices intéressées pour le prisonnier, par voie de résolution ou par voie de pétition. L'appel de la Caroline du Sud a été touchant, et il a attesté dans ses auteurs plus de générosité et de noblesse de sentiments que de prudence, dans le sens humain que l'on donne à ce dernier mot et qui exclut souvent la grandeur d'âme.

Mais en dehors des corps politiques, des particuliers pouvaient agir et passer autant qu'il était en leur pouvoir sur les décisions du Président Johnson. Il était réservé à ces nobles femmes du Sud de prendre dans cette voie l'initiative, et d'adresser au chef de l'Exécutif les plus chaleureuses supplices en faveur du représentant de la cause vaincue. En Louisiane, dans le Mississippi, en Géorgie, dans la Caroline du Sud, en Virginie, les dames se sont mises en avant et ont formulé leurs vœux. Quoi de plus digne et de plus touchant que cette requête des dames d'Aiken, dans la Caroline du Sud :

« Les soussignées dames de la ville d'Aiken, Caroline du Sud, supplient humblement Votre Excellence en faveur du grand, du bon, et du bien-aimé Jefferson Davis, détenu aujourd'hui comme prisonnier d'Etat au fort Monroe.

Quelque tombé qu'il soit par suite de la fortune de la guerre nos cœurs n'en gémissent pas moins sur lui dans sa triste prison, et nos prières montent chaque jour vers Notre Père du Ciel pour sa délivrance. Occupant comme vous le faites une position si élevée et si brillante parmi les puissants de la terre, vous pouvez être magnanime et miséricordieux envers notre frère vaincu, qu'il s'est trompé et a été aidé et soutenu dans son erreur par des centaines de mille de ses compatriotes, parmi lesquels tous ceux qui nous sont les plus chers au monde, nos maris, nos pères, nos frères et nos fils. Il nous serait facile de nous étendre sur un aussi grand sujet, mais nous ne voulons pas être importunes et nous serons brèves. Nous vous confions donc respectueusement nos vœux et nos prières, comme des suppliques, dans la ferme croyance que vous vous souviendrez également de la justice et de la clémence. »

La pétition des dames de la cité virginienne de Lynchburg est à peu près conçue dans les mêmes termes. Et il ne faut pas se méprendre sur les sentiments qui dictent aux femmes du Sud, comme jadis aux supplantes de l'antiquité, cette courageuse intercession en faveur du vaincu. M. Jefferson Davis n'est pas seulement le magistrat suprême des confédérés tombé de son haut rang ; il n'est pas seulement le héros malheureux d'une cause qui a échoué et qui a été celle de tout le Sud ; aux yeux des femmes du Sud, il est encore le père de famille séparé des siens et outragé dans son infamie.

On a eu beau adoucir les rigueurs de la prison de M. Jefferson Davis, que le gouvernement y prenne garde ! en l'y retenant indéfiniment, on lui fait un magnifique rôle de martyr. D'autre part, comment juger M. Davis pour les crimes qu'on lui impute ? Peut-on raisonnablement lui faire un procès de haute trahison, quand le Président pardonne tous les jours à ceux dont il n'a été que le fidèle serviteur ? Renouvelle-t-on cette odieuse et ridicule accusation de complicité dans l'assassinat de M. Lincoln, que M. Johnson, dont on a sûrement surpris la bonne foi, a si incoûtablement signée ? Il n'y a donc qu'un parti à prendre, c'est d'ouvrir toutes grandes à M. Davis les portes de sa prison ; il irait achever dans un lointain exil sa carrière agitée, et le gouvernement, en écartant plus le risque de s'abaisser par une vengeance que flétrirait le monde civilisé. Sans doute M. Davis, qu'on a accusé d'assassinat, aurait le droit d'exiger qu'on lui permette de laver publiquement son honneur publiquement atteint, mais à la fin, la faute, et doit être responsable des aveugles colères de ses ennemis ? C'est une triste page dans l'histoire des Etats-Unis que celles où sont inscrites l'arrestation de M. Davis, les calomnies éhontées contre lui répandues et les premières persécutions qu'on lui a fait subir. On ne peut malheureusement pas arracher cette page, mais il est au pouvoir de M. Johnson d'en corriger l'odieux en écoutant les vœux des conventions et des dames du Sud. En faisant acte de clémence, il ferait en même temps acte de bonne politique.

REVUE EUROPEENNE.

Londres, 29 septembre 1865.

La Reine, accompagnée de la princesse Louise de Hesse et de la princesse Hélène, a fait lundi son excursion annuelle aux chutes de la Quoich. Le cortège royal s'est arrêté sur le sommet de la montagne qui domine la magnifique vallée de la Quoich et, après avoir pris part à un festin sur l'herbe, Sa Majesté est revenue par Braemar, à Balmoral.

La santé du premier ministre ne lui a pas permis d'aller poser la première pierre de l'hôtel de ville de Rome, mais, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention.

Le gouvernement a reçu avis que la fièvre jaune venait de se déclarer à Swansea, Glamorgan ; il a immédiatement dépêché le Dr Buchanan pour étudier les symptômes de l'épidémie. L'état avancé de la saison fait cependant espérer que le fléau ne pourra causer de grands ravages.

Le *Moniteur du Soir*, faisant allusion dans son bulletin, à la discussion des journaux sur l'évacuation de Rome, affirme de nouveau qu'il ne peut exister aucun doute sur les intentions de gouvernement français. La feuille officielle ajoute que lorsque la France jugera le moment propice arrivé, elle prendra, de concert avec le gouvernement pontifical, les mesures nécessaires pour commencer l'évacuation de manière à ce qu'elle soit terminée à l'époque convenue.

Le général Manteuffel vient d'envoyer près de 3,000 ouvriers à Duppel pour réparer et modifier les fortifications qui avaient été détruites pendant la dernière guerre.

Le choléra peut être considéré comme complètement disparu de Constantinople et comme en état de décroissance marquée dans tout l'empire ottoman.

Le *Globe* de Saint-Petersbourg, du 19 septembre, dit que les dépêches de M. Drouyn de Lhuys et de lord Russell ont si bien caractérisé la convention de Gastein, qu'il ne reste rien à ajouter. Il dit encore que la position prise à l'entrée de la Baltique par les deux grandes

puissances allemandes est plus opposée aux intérêts de la Russie qu'elle ne l'est à ceux de la France et de l'Angleterre ; aussi compte-t-il que le cabinet de Saint-Petersbourg ne manquera pas de protester à son tour.

Londres, 30 septembre 1865.

Hier, les nouveaux shérifs de Londres, Alderman Gibbons et M. James Figgins, ont prêté serment à Guildhall entre les mains du lord aumônier, venu de Mansion House en grande cérémonie. Les nouveaux shérifs ont reçu de Newgate et de celle d'Holloway, qu'ils ont remises immédiatement entre les mains des directeurs de ces établissements.

Les arrestations continuent en Irlande. Hier, on a conduit en prison, à Dublin, trois personnes dont un barbillon, John Meybourn, chez lequel on a trouvé des armes, des munitions et des papiers compromettants. A Ballagerrin, on a arrêté quinze personnes et cinq à Kerry.

La frégate *Liverpool* est à Queenstown. Nous pouvons constater d'après un document officiel l'accroissement considérable du chiffre d'importation du bétail en Angleterre. Le nombre de bêtes à cornes importées au mois d'août 1864 n'était que de 18,200, il a été cette année, dans le même mois, de 27,207. Celles de moutons qui n'étaient que de 67,860, ont été élevées à 105,365. Cette augmentation est due sans doute à l'épidémie qui frappe le Royaume-Uni.

Des lettres de Rome, en date du 26, annoncent que, dans le consistoire qui a eu lieu mardi, le Pape s'est étendu sur les sectes en général, et en particulier sur la franc-maçonnerie. Sa Sainteté a blâmé les souverains qui la protègent, et, en traitant ce sujet, elle a fait allusion aux récentes obédiences du maréchal Magdon, qui était, comme on sait, grand orient de France.

On affirme à Vienne que le baron Bach, ambassadeur d'Autriche à la cour pontificale, a donné sa démission, que l'Empereur a acceptée.

On cherche, dans la Cité de Londres, des directeurs anglais pour une nouvelle compagnie de navigation à vapeur directe entre Londres et Paris.

M. Rothschild out refusé de se charger à ferme du nouvel emprunt autrichien, mais il out consenti à le négocier à commission, ce qui en rendra le succès très-peu probable.

Plusieurs Américains appartenant aux anciens Adels confédérés et résidant à Londres, se sont adressés à l'ambassadeur américain lui demandant d'être admis à prêter serment de fidélité à l'Union pour être réintégrés dans leurs droits de citoyens américains. M. Adams n'a pu accueillir leur demande, le gouvernement de Washington ayant décidé que tous les Américains compromis dans l'insurrection et résidant à l'étranger doivent, pour obtenir le pardon du président, venir prêter serment en Amérique.

L'empereur d'Autriche est décidé à faire les plus grandes concessions aux Hongrois pour les reconquérir.

La Gazette officielle de Madrid, d'hier, publie un décret fixant le mode de paiement des intérêts de la dette des colonies. Le choléra augmente dans les îles Baléares.

Nous accusons réception d'une brochure d'une centaine de pages, contenant, entre autres choses, la biographie et l'oraison funèbre du Révérend M. F. Labellie et autres documents relatifs à sa mémoire, ainsi qu'à la visite de Philippe Aubert de Gaspé, évêque, au collège l'Assomption. A la fin on trouve aussi une lettre de Mgr. de Montréal et un bref du Souverain Pontife. Cette brochure sort de l'imprimerie de la *Minerve*.

C'est une heureuse idée de publier ainsi tous les documents qui peuvent servir à l'histoire de nos maisons d'éducation. Nous félicitons le collège l'Assomption des efforts qu'il a faits en ce sens depuis quelque temps, et nous désirons voir nos autres collèges suivre cet exemple.

